



FLICAGE + FICHAGE = CONTRÔLE TOTAL

Depuis toujours, les Etats et leurs gouvernements sont tentés de surveiller les populations pour mieux les contrôler. L'idéal étatique est, dans ce domaine, de tout savoir sur un individu, de ses antécédents judiciaires à son origine en passant par ses caractéristiques physiques, ses références culturelles ou ses choix philosophiques.

A chaque époque, les découvertes scientifiques et les avancées technologiques leur permettent de progresser vers ce contrôle total. Vidéo-surveillance, biométrie, fichiers divers et nombreux sont venus récemment compléter la panoplie nécessaire à cette surveillance ; toutes techniques qui sont aujourd'hui rendues possibles et performantes grâce aux nouvelles technologies comme l'informatique et les nanotechnologies.

Tous les Etats se sont dotés de ces techniques, les « démocratiques » comme les autres, même si ceux-ci s'entourent de garde-fous législatifs censés protéger leurs citoyens (loi bioéthique, CNIL). Tous ont pris prétexte de la sécurité de ces mêmes citoyens pour leur faire accepter des lois liberticides, les amenant peu à peu à croire qu'ils choisissent avant tout leur sécurité, arguant que ceux qui n'ont « rien à se reprocher » n'ont rien à craindre. Mais les handicapés, les juifs, les tziganes, les communistes, les homos, les anarchistes... n'avaient rien à se reprocher non plus !

Depuis 1998, un nouveau fichier a été instauré, le Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques (F.N.A.E.G.) pour les délinquants sexuels condamnés, puis étendu en 2001 aux actes terroristes et enfin en 2003 à pratiquement tous les délits (sauf financiers) par la loi "Sécurité Intérieure de Nicolas Sarkozy.

Fichant, quasiment pour la durée d'une vie (40 ans pour les condamnés, 25 ans pour les simples suspects et témoins), les données personnelles les plus intimes (filiation, origine, sensibilité à certaines maladies...) il met, de fait, chaque personne répertoriée sous la dépendance totale des autorités décisionnelles du moment, autorités dont les intentions ne sont jamais garanties dans le temps.



L'histoire n'est malheureusement pas avare de périodes où notre liberté individuelle et collective a été attaquée par des régimes plus ou moins ouvertement autoritaires. Toujours il s'est trouvé des individus pour résister, parfois même au péril de leur vie, à cette volonté de surveiller pour mieux punir.

Aujourd'hui David a refusé de se soumettre au fichage ADN qu'on exigeait de lui à la suite d'une condamnation pour la culture de quelques pieds de cannabis. Ce simple refus est considéré comme un délit, passible d'une peine de prison (jusqu'à 1 an) et d'une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 euros. C'est un exemple criant de l'absurdité et de la violence de la logique de fichage.

C'est pour cette raison que la
CNT 09 a décidé de faire partie du
collectif Refus ADN.



Rencontrez des militants de la CNT lors des permanences le premier vendredi de chaque mois de 19 à 20h à l'équitable (à l'adresse ci-dessous)
Pour recevoir gratuitement pendant 3 mois le Combat Syndicaliste, mensuel de la CNT, renvoyez ce coupon à CNT 09, 11 place Duthil 09000 FOIX.

Prénom Nom

ADRESSE